

Rapport du Conseil communal du 26. Juli 2024

Les deux conseillers Claire SERTZNIG (DP) et Patrick FRIEDEN (DP) se font excuser pour cette séance.

1. ERMG :

a) Organisation scolaire provisoire 2024/2025.

Le directeur de l'Ecole régionale de Musique de Grevenmacher, Monsieur Romain Asselborn, présente le plan pour la prochaine année scolaire. L'objectif principal est de définir les conditions générales de l'organisation scolaire pour l'année 2024/2025.

Actuellement, 1024 élèves sont inscrits : 885 en musique, 263 en danse, 43 en diction, 5 en pédagogie et 18 dans la classe de vent de l'école fondamentale. 24 élèves sont inscrits actuellement sur une liste d'attente, dont certains suivent plusieurs cours. Parmi ces 1024 élèves, 870 viennent des communes conventionnées et 251 sont originaires de Grevenmacher.

Romain Asselborn précise que 587,5 heures d'enseignement sont prévues chaque semaine pour la prochaine année scolaire.

Il informe également que, conformément à la décision du ministère, 4 sur 5 des nouveaux enseignants sont conformes; un enseignant n'a pas encore passé l'examen de langue luxembourgeoise.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) se renseigne auprès de M. Asselborn si les enseignants au Luxembourg doivent réussir le test en langue luxembourgeoise. Monsieur Asselborn confirme cela, en précisant que les enseignants doivent maîtriser les trois langues officielles, ce qui complique la recherche de remplaçants.

La conseillère Martine Cognioul-Loos (CSV) critique la fréquence des tests de langue, suggérant qu'ils devraient être organisés plus souvent.

Pour conclure, Romain Asselborn jette un regard vers l'avenir proche : il évoque l'utilisation du nouveau centre culturel. D'après ses plans préliminaires, 16 enseignants y travailleront, et 1113 élèves y seront présents chaque semaine. En tout, 227,5 heures de cours par semaine y sont prévues.

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

b) Règlement relatif à l'organisation de l'Ecole Régionale de Musique Grevenmacher

Ce règlement comprend 15 nouveaux chapitres ajustés en fonction de deux lois actuelles. Parmi les modifications, des clarifications ont été apportées concernant le fonctionnement de la commission d'accompagnement et le compte épargne-temps. Romain Asselborn précise également qu'en raison des difficultés liées aux abandons scolaires, une nouvelle règle sera introduite. Ces abandons représentent une perte financière importante pour l'école de musique, qui ne reçoit des subventions que pour les élèves ayant terminé leur année scolaire. M. Asselborn explique que l'école de musique envisage de suspendre les élèves décrocheurs pour l'année suivante afin de réduire ces abandons.

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

- c) Création de 3 postes d'employés communaux, groupe d'Indemnité A1, sous-groupe enseignement.

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

- d) Création d'un poste d'employé communal, groupe d'indemnité B1, sous-groupe enseignement.

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

2. Ecole fondamentale : Plan de développement scolaire 2024-2027.

Monsieur Paul Biver, président du comité de l'Ecole fondamentale de Grevenmacher, présente le plan de développement scolaire (PDS) pour les trois prochaines années scolaires.

Il explique que ce plan couvre un cycle de trois ans, à la fin duquel un bilan sera établi, prenant en compte les aspects positifs et négatifs.

Il procède ensuite à une analyse de la situation actuelle : où en est l'école par rapport aux autres établissements, comment les médias sont-ils intégrés, quelles aides sont mises à disposition et comment sont-elles utilisées pour soutenir les élèves, notamment ceux issus de l'immigration ?

À partir de ces constats, les principaux objectifs pour le prochain cycle se dessinent.

M. Paul Biver explique que l'école suit le principe dit « BIO » : B = Bonifier ce qui fonctionne, I = Innover, O = Optimiser ce qui peut encore être amélioré.

Il poursuit en exposant les trois principaux objectifs qui se dégagent actuellement pour le PDS :

- 1) Développer davantage le projet linguistique : un projet de langues est déjà en place, bien soutenu par des financements de l'Etat. Des sous-objectifs ont été identifiés, notamment l'échange entre les différents cycles et le renforcement des compétences orales et écrites, afin de permettre aux élèves de mieux s'exprimer. M. Paul Biver ajoute que le projet a débuté en maternelle durant l'année scolaire 2023/2024 et qu'il sera étendu à l'enseignement précoce à partir de l'année prochaine.
- 2) Optimiser le projet « le fil rouge » afin de rendre la transition entre les différents cycles plus harmonieuse.
- 3) Créer une école forestière : bien que l'on soit encore dans une phase d'interrogations, sans sous-objectifs concrets, il est nécessaire de répondre à plusieurs questions comme la conception de cette école, le nombre de classes qui en bénéficieront, le choix de l'emplacement et la fréquence des cours en forêt. En outre, l'école compte acquérir une certaine expérience en s'inspirant d'autres écoles forestières existantes et en participant à des formations. M. Paul Biver précise que la réalisation de ce projet nécessitera une collaboration avec le préposé-forestier Philippe Fisch et la commune.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) salue ces initiatives tout en notant que l'école forestière sera probablement un projet à long terme.

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

3. Actes et conventions:

- a) Acte de cession gratuite du 14 juin 2024 portant sur une place de voirie « sous l’Arc ».

Approuvé à l’unanimité par le conseil communal.

- b) Convention pour les systèmes de collecte sélectives d’emballages et pour la prise en charge des coûts de collecte, de nettoyage, de transport et du traitement de certains produits en plastique « VALORLUX ».

Approuvé à l’unanimité par le conseil communal.

- c) Maison relais – Convention Tripartite 2024.

Il s’agit d’un accord tripartite entre Arcus, la commune de Grevenmacher et le Ministère. Ce dernier prendra en charge 75% des coûts, tandis que la commune devra assumer les 25% restants.

Approuvé à l’unanimité par le conseil communal.

- d) Office social commun de Grevenmacher – convention année 2024.

Approuvé à l’unanimité par le conseil communal.

4. Fixation du taux de l’impôt commercial et des taux de l’impôt foncier pour l’exercice 2025.

a. Impôt commercial :	280%
b. Impôt foncier :	
A. (exploitations agricoles)	400%
B1. (constructions commerciales)	550%
B2. (constructions à usage mixte)	400%
B3. (constructions à autre usage)	250%
B4. (maisons unifamiliales, maison de rapport)	250%
B5. (immeubles non bâtis autres que les terrains)	400%
B.6 (terrains à bâtir à des fins d’habitation)	600%

5. Subsidies

a. Spirit of the Highland Pipes and Drums:	1.250€
b. Tennis Club Grevenmacher – modification de la subvention annuelle relative aux travaux d’entretien des courts de tennis à partir de l’exercice 2024	5.500€
c. Association nationale des victimes de la route :	150€
d. Club du St.-Bernard et des Bouviers Suisses Luxembourg a.s.b.l.:	100€
e. SOS Villages d’enfants :	50€

Approuvés à l’unanimité par le conseil communal.

6. Modifications budgétaires – crédits supplémentaires

Des ajustements devront être faits concernant trois crédits budgétaires. Ces modifications entraîneront une réduction de 3400€ du boni général.

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

7. Affaires du personnel :

- a) Création d'un poste de fonctionnaire communal, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif.
- b) Création d'un poste de fonctionnaire communal, groupe de traitement C1, sous-groupe administratif.
- c) Création de 6 postes de salarié(e)s à tâche intellectuelle pour les besoins du Centre culturel Machera.
- d) Fixation de l'indemnité pour les salarié(e)s à tâche intellectuelle pour les besoins du Centre culturel Machera.

Les personnes chargées de tâches intellectuelles au centre culturel Machera seront recrutées selon les besoins et rémunérées à l'heure.

Le conseiller Claude Wagner (DP) demande s'il a été envisagé de recruter du personnel externe.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) explique qu'il est nécessaire d'acquérir d'abord une certaine expérience.

Le conseiller Claude Wagner (DP) se renseigne sur la viabilité financière de ces recrutements si le nombre du personnel continue à augmenter.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) rétorque qu'il serait impossible de gérer le centre sans le personnel requis.

La conseillère Martine Cognioul-Loos (CSV) demande si ces personnes seront engagées par événement et sous contrat à durée déterminée.

L'échevine Liane Felten (CSV) explique qu'une clause peut être ajoutée dans le contrat, précisant que l'engagement se fera selon les besoins.

Le conseiller Claude Wagner (DP) suggère d'envisager une prime de responsabilité pour une personne au centre culturel.

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

8. Projet de lotissement (lieux-dits « Rue des Caves » et « Koppgewan »).

- a) Lotissement de parcelles.

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

- b) Reclassement d'une partie du domaine public en domaine privé communal.

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

9. Réaménagement de la rue Syr – Plans et devis : 2.010.000€.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) passe la parole à Monsieur Yves Christen du service technique.

Le réaménagement de la rue Syr comprend l'ensemble de la « rue Syr » depuis la « rue de Luxembourg » jusqu'à la « rue de Thionville », ainsi que les rues « Keiffeschgässel » et « Luxensee ». Il précise que toutes ces rues, à l'exception de « Luxensee », seront transformées en zones limitées à 20km/h. Des pavés en granit seront posés partout, sauf sur les terrains privés, où des pavés de type « cobblestone » seront utilisés afin de

bien marquer la distinction entre les domaines public et privé. De plus, certains parkings seront couverts avec des pavés perméables à l'eau.

Monsieur Yves Christen ajoute que la création de nouveaux espaces verts est également prévue dans ces rues. En ce qui concerne les infrastructures, il explique que le réseau d'égouts, les canalisations d'eau potable ainsi que les lignes électriques seront renouvelées. De nouvelles conduites de gaz et une ligne de fibre optique seront également installées.

Le coût estimé pour l'ensemble du projet est d'environ 2 millions d'euros.

Le conseiller Claude Wagner (DP) se renseigne sur la date d'achèvement des travaux.

Monsieur Yves Christen répond que le projet sera mis en appel d'offres en automne et que les travaux devraient débuter au début de l'année prochaine, avec une durée estimée à deux ans.

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

10. Règlements communaux :

- a) Fixation de la valeur du cadeau lors d'un départ à la retraite et après 25 ans de service du personnel communal et du personnel enseignant, et lors d'un départ d'un membre du Conseil communal.

Le collège échevinal propose de graduer la valeur des cadeaux en fonction des années de service pour le personnel communal et des mandats pour les membres du conseil communal.

Le conseiller Claude Wagner (DP) accueille favorablement cette modification, mais se demande pourquoi il y a une différence dans la détermination de la valeur pour le personnel communal et pour le personnel enseignant.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) explique que le personnel enseignant relève du ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, mais que le collège échevinal souhaite néanmoins continuer à exprimer sa reconnaissance avec un cadeau de départ.

Il est convenu que ce point sera révisé et ajusté et mis de nouveau à l'ordre du jour de la prochaine séance.

- b) Règlement communal concernant la fixation des prix de location des différents locaux à l'intérieur du nouveau centre culturel à Grevenmacher et à la buvette « op Flohr ».

Ce règlement a déjà été voté lors du dernier conseil communal, mais il doit être légèrement modifié pour obtenir l'approbation du ministère.

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

- c) Modification des subventions à l'occasion des fêtes d'anniversaires des associations locales.

Une nouvelle formule de calcul est proposée afin de répartir les subventions de manière plus équitable. La première subvention de 250€ sera accordée après 10 ans, suivie de 500€ après 25 ans, 1 000€ après 50 ans, 1 500€ après 75 ans, et 2 000€ après 100 ans. Pour les associations ayant plus de 100 ans, une subvention de 2 000€ sera versée tous les 25 ans.

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

11. Concessions cimetière.

Approuvées à l'unanimité par le conseil communal.

12. Décompte de travaux – Piscine – Renouvellement de la pellicule du bassin nageurs : 270.884,67€.

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

13. Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours (article 8 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal)

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) informe sur deux projets en cours : premièrement, elle donne des détails sur le projet de cimetière forestier. Selon le préposé-forestier Monsieur Philippe Fisch, la recherche d'un emplacement approprié est toujours en cours. La conseillère Tess Burton (LSAP) demande si Monsieur Léon Gloden, précédant bourgmestre de Grevenmacher, n'avait pas proposé d'installer un cimetière dans les vignobles. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) confirme, mais explique qu'après en avoir discuté avec Monsieur Philippe Fisch, celui-ci a estimé que cela serait trop complexe et qu'un cimetière forestier serait plus adapté.

Elle poursuit en parlant des découvertes archéologiques remarquables faites au Potaschberg. Il s'agit de vestiges datant de la fin de l'âge du fer (250-150 av. J-C), qui ont été présentés lors d'une conférence internationale sur l'archéologie à Paris en début d'année 2024. L'archéologue responsable a proposé de donner une conférence à Grevenmacher pour expliquer ces découvertes exceptionnelles.

L'échevin Marc Krier (déi gréng) informe sur la fréquentation de la piscine : cette saison, 20 000 visiteurs ont été enregistrés, par rapport à 33 000 à la même période l'année dernière. Cette année, la fréquentation moyenne est de 237 visiteurs par jour, alors qu'elle était de 400 par jour l'année précédente. Il explique que ces fluctuations importantes s'expliquent principalement par les conditions météorologiques. Il ajoute que certains jours de cette saison, plus de 1 500 visiteurs ont été accueillis.

L'échevine Liane Felten (CSV) annonce l'organisation du « Festival des Nations » qui aura lieu le 5 octobre et sera le premier événement officiel dans le nouveau centre culturel. Elle évoque également que le fabricant de chocolat Genaveh a manifesté son intérêt pour ouvrir une boutique à Grevenmacher. Liane Felten (CSV) ajoute qu'elle est à la recherche d'un emplacement approprié.

14. Questions au collège échevinal (article 9 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal)

Conseiller Metty Scholtes (LSAP) :

- Concernant l'intersection de la rue Kummert et de la rue de l'Église, il se demande s'il serait possible d'aménager un passage pour cyclistes dans la rue Kummert, permettant à ceux venant de la rue de l'Église de continuer vers la rue des Jardins. Monsieur Yves Christen du service technique répond qu'il consultera l'administration des Ponts & Chaussées à ce sujet.

Conseillère Carine Sauer (CSV) :

- Concernant l'Office social commun, elle partage les informations suivantes : au cours des 12 dernières années, le nombre de bénéficiaires a plus que doublé, avec une

augmentation de 8% rien qu'en 2023. Elle indique également que 30% des bénéficiaires sont originaires du Luxembourg, tandis que 70% viennent de pays non membres de l'Union européenne. La majorité des bénéficiaires ont entre 25 et 55 ans. En 2023, 15 adresses de référence ont été attribuées. Elle ajoute que 606 personnes bénéficient actuellement de l'accès à l'épicerie sociale, où l'aide s'élève à 25€ par semaine pour un adulte et 20€ par semaine pour un enfant.

- Concernant la rue de Wecker, elle demande si la date de fin des travaux prévue pour fin juillet sera respectée. Monsieur Yves Christen du service technique informe que le nouveau calendrier prévoit la fin des travaux pour septembre, bien qu'il reste sceptique à ce sujet.
- Elle s'informe également pour savoir si la réfection du chemin rural derrière la « rue de Wecker », budgétisée cette année, aura lieu comme prévu. Cela est confirmé, mais les travaux sur le chemin rural ne commenceront qu'après l'achèvement de ceux de la « rue de Wecker ».
- Le conseiller Claude Wagner (DP) demande si les résidents concernés ont été informés que leurs garages seront inaccessibles pendant une certaine période. Monsieur Yves Christen le confirme.

Conseillère Martine Cognioul-Loos (CSV) :

- Elle se renseigne sur la possibilité d'installer deux balançoires devant la « Kleederstuff ». Monsieur Yves Christen du service technique dit qu'il se renseignera à ce sujet.

Conseiller Claude Wagner (DP) :

- Concernant le nouveau règlement taxe concernant la tarification des poubelles, il demande si les résidences peuvent engager une entreprise externe pour les poubelles grises tout en continuant à utiliser gratuitement les poubelles bleues, vertes et brunes fournies par la commune. Monsieur Ralph Wagner du service financier répond que ce « cherry-picking » n'est pas autorisé.
- Il demande également si des mesures peuvent être prises pour ceux qui attendent depuis longtemps leurs nouvelles poubelles en raison de problèmes de livraison. Monsieur Ralph Wagner reconnaît que la question est légitime, mais souligne que ces retards ne dépendent pas de la commune, et donc aucune solution n'est possible. Il ajoute que c'est regrettable pour les personnes désireuses de trier leurs déchets, mais qui en sont actuellement empêchées.
- Il s'informe sur le « Masterplan » pour l'extension des infrastructures scolaires. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) précise que le plan n'a pas changé et que le concours d'architectes est imminent. Elle ajoute que le jury est presque au complet et qu'elle tiendra le conseil communal informé dès qu'il y aura des nouvelles.
- Concernant les arbres dans la cour de l'école fondamentale, le conseiller Claude Wagner (DP) demande s'ils sont contrôlés régulièrement. Monsieur Yves Christen confirme que les arbres sont inspectés tous les 1 à 2 ans, et les arbres plus fragiles chaque année. Un rapport détaillé est établi après chaque inspection.
- Le conseiller Claude Wagner (DP) se renseigne sur la question de l'étalonnage et des certificats de vérification, soulevée par son collègue Patrick Frieden (DP) lors de la dernière séance du conseil communal. L'échevin Marc Krier (déi gréng) informe que la commune est toujours en attente d'une réponse de SIGRE.

Conseillère Tess Burton (LSAP) :

- Concernant le parking pour taxis sur la Schiltzenplatz devant le bâtiment de la Poste, elle demande si ce stationnement peut être transformé en parking ordinaire, car il est rarement utilisé par des taxis, ce qui entraîne des malentendus et des contraventions inutiles. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) demande combien de places de stationnement pour taxis la commune de Grevenmacher doit prévoir. Monsieur Yves Christen du service technique répond qu'il se renseignera à ce sujet. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) se dit favorable à la transformation du parking, si cela est possible.